

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1^{er} juillet 2025

Date d'Affichage

15 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ (arrivée à 21h00), Annick
PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît
LAVARDE, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond
GIRARD, Serge ANFRAY.

Étaient absents excusés et représentés : M Jean-Marc VARIN qui donne
pouvoir à M Benoît LAVARDE, Mme Anne-Marie RABEC qui donne pouvoir à
Mme Maryline VAUTIER, M Yohann GARREAU qui donne pouvoir à M
Stéphane LECHANOINE

Monsieur Raymond GIRARD remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°07/12 : LOCATION A BUT COMMERCIAL

Madame le Maire informe que le Club de l'amitié a retenu la grande salle de la maison
des associations le jeudi 3 juillet pour faire venir une entreprise qui vend des produits
de bien-être.

L'entreprise subventionne l'association à hauteur de 500 € et offre un repas aux
participants. L'association doit trouver une salle et un nombre minimum de participants.

Madame le Maire a indiqué au président du club de l'amitié que cette réservation est
une sous-location déguisée, ce qui est strictement interdit.

Le conseil municipal a voté un tarif de location pour les ventes à hauteur de 230 €
pour une journée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Interdit la location gratuite de la grande salle aux associations pour une
activité à but commercial.
- En cas de non-respect, l'association encours une participation à hauteur de 230
€.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Raymond GIRARD	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 